

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 JUIN 2006**

Délibération
n° 2006.06.157

**Extension de la
ZI n° 3 : Acquisition
de parcelles de
Monsieur FORT
Jean**

LE VINGT TROIS JUIN DEUX MILLE SIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 juin 2006**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, Denis DOLIMONT, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Madeleine ANCELIN, Philippe BERTHET, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Jean-Michel LAMOUREUX, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

François NEBOUT à Guy DUPUIS, Bernard CHARRIER à André BONICHON, Bernard ALLIAT à Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE à Gilles VIGIER, Bernard CONTAMINE à Philippe BERTHET, Jean-Yves DE PRAT à Gérard MARQUET, Annie FOUGERE à Martine FAURY, Jean MARDIKIAN à Philippe MOTTET, Alain PIAUD à Jean DUMERGUE, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS, Patrick RIFFAUD à François ELIE,

Excusé(s) :

Louis DESSET, Didier LOUIS, Gérard MARQUET, Jean-Jacques SYOEN

Excusé(s) représenté(s) :

Daniel OPIC par Madeleine ANCELIN

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / TOURISME

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

EXTENSION DE LA ZI N° 3 : ACQUISITION DE PARCELLES DE MONSIEUR FORT JEAN

Par délibération n° 354 du 30 octobre 2003, vous avez approuvé l'acquisition de la parcelle de terrain située sur la commune de L'ISLE D'ESPAGNAC, cadastrée AC n° 107, d'une superficie totale de 1 037 m², appartenant à Monsieur FORT Jean (né en 1930), pour le prix de 3 374,73 € dont 2 374,73 € pour le terrain et une indemnité de 1 000 € pour le verger créé au milieu des années 1980.

Après des recherches effectuées sous contrôle des notaires en charge de la rédaction de l'acte, il s'avère que le propriétaire n'est pas M. FORT Jean né en 1930 mais un homonyme habitant le même quartier à Soyaux dans les années 1930.

Aucun acte et document n'ayant pu être récupéré au centre des impôts fonciers et au service de l'état civil de la Mairie de Soyaux, il n'a pas été possible de retrouver la trace de M. FORT Jean. Par conséquent et pour se rendre propriétaire de la parcelle, il est nécessaire de recourir à la procédure d'expropriation. Il convient donc de lancer une enquête parcellaire complémentaire.

Il convient également de verser à M. FORT Jean (né en 1930) une indemnité de 1 000 € au titre de la création d'un verger.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 1^{er} juin 2006,

Vu l'avis favorable de la commission Finances/Programmation du 13 juin 2006,

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement d'une indemnité de 1 000 € correspondant au verger à Monsieur FORT Jean né en 1930 et possesseur de la parcelle.

D'APPROUVER le dossier d'enquête parcellaire pris en application des dispositions de l'article R11-19 du code de l'expropriation.

D'AUTORISER Monsieur le Président à :

- signer ledit dossier ;
- à solliciter de Monsieur le Préfet de la Charente, l'ouverture d'une enquête parcellaire conformément aux dispositions de l'article R11-21 du code de l'expropriation ;
- à signer les actes, courriers, notifications, offres, mémoires et tout autre document intervenant dans le cadre de la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- à missionner un avocat pour l'accompagnement lors de la phase judiciaire.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe développement économique - article 6081.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Recu à la Préfecture de la Charente le :</u> 30 juin 2006	<u>Affiché le :</u> 03 juillet 2006